



## Déclaration liminaire du CSAL Formation spécialisée du 16 mai 2023

Monsieur le Président,

La France a connu ces derniers mois une mobilisation historique contre la réforme des retraites et le recul de l'âge légal de départ à 64 ans :

12 journées de mobilisation et un 1er mai d'une ampleur inédite rassemblant des millions de manifestantes et manifestants.

Totalement isolé, le gouvernement a fait le choix de passer en force cette réforme affichant ouvertement son mépris pour le peuple.

Conforté dans ses choix anti démocratiques par le Conseil constitutionnel qui a même été jusqu'à rejeter les quelques mesures sociales qui avaient été accordées au bénéfice des travailleurs, à aucun moment, le président ne remet en cause sa politique ultra libérale, au service des plus riches, qui suscite pourtant un rejet toujours plus important dans la population dont il est censé être le représentant.

La fracture entre le peuple et ses représentants est abyssale...

Localement, à la DRFIP 33, le fossé se creuse aussi entre les cadres et les agents.

Pendant que les agents essaient d'effectuer leur mission dans des conditions de travail déplorables (suppressions d'emplois, augmentation démesurée des charges de travail, restructurations et réorganisations), l'encadrement est convoqué à des ateliers pâtisserie, chant et escape game... Est-ce bien sérieux ? Les agents continueront d'apprécier votre modèle managérial.

Aujourd'hui, 16 mai 2023 se tient le 2ème CSAL FORMATION SPÉCIALISÉE en Gironde sans qu'aucun règlement intérieur n'ait été présenté.

Cela fait donc 6 mois que les élections ont eu lieu, nous pouvons nous interroger sur la légitimité de cette instance.

En reprenant l'ordre du jour de cette réunion, nous constatons que :

- sur la demande d'approbation du PV du 13/3/2023 : aucun PV n'a été proposé au secrétaire de séance ;
- sur le budget : des chiffres mais aucune facture ;
- sur le point immobilier : aucun document ;

- sur le point formation : aucun document ;
- et 1 présentation du registre e-RSST33 qui ne figure pas à l'ordre du jour ?

Nous vous rappelons que nous sommes **représentants du personnel** et qu'à ce titre nous avons des comptes à rendre à nos collègues, et que notre mission est de les informer de la teneur de cette réunion.

Nous ne pouvons penser qu'il s'agit d'une volonté délibérée de votre part de nous empêcher de mener à bien notre rôle de représentant syndical. Il s'agit donc forcément d'un oubli. Malheureusement ce n'est pas la 1ère fois.

Aussi, nous vous suggérons de rajouter au catalogue de formation de cette Formation spécialisée des ateliers pour travailler sa mémoire (spécial cadre +++)

A l'examen du registre e-rsst il ressort les mêmes problématiques d'année en année que sont le chauffage en hiver et bientôt la climatisation en été ....pas besoin d'avoir beaucoup de mémoire en ce qui nous concerne..Depuis des années, la CGT Finances publiques 33 dénonce en instance le manque d'entretien de ce matériel.

Quand comptez-vous réparer, entretenir les installations afin que les agents puissent travailler dans des conditions décentes ?

Faut-il qu'il y ait des morts pour que le nécessaire soit fait.

Force est de constater que nous avons raison de nous alarmer puisque la chaudière défectueuse sur le site de la Réole a provoqué des émanations de monoxyde de carbone et les détecteurs trop anciens et certainement non testés n'ont pas fonctionné. Les agents intoxiqués ont été invités à consulter un médecin et à revenir dès le lendemain alors même qu'aucune intervention n'avait été faite sur la chaudière : les chefs de service ayant uniquement ouvert les fenêtres !

Sur la même semaine rue du Président Wilson à Libourne, une fuite de gaz a été constatée mais le site n'a été évacué qu'en fin de journée dans le désordre le plus total. Aucune consigne de sécurité n'a été donnée aux agents. Tel le capitaine du Costa Concordia, la hiérarchie a quitté les lieux en premier, laissant les agents à leur triste sort ! Seule la présence d'esprit d'un agent du site a permis de s'assurer qu'aucun agent n'était resté à l'intérieur du bâtiment.

Pour la CGT finances publiques 33 il est vraiment urgent qu'il y ait un suivi plus rigoureux des exercices d'évacuation et de l'entretien des détecteurs d'incendie et de monoxyde de carbone, des extincteurs etc.

Nous vous rappelons que la santé et la sécurité des agents exigent un peu plus de sérieux, le Code du Travail est très clair en ce qui concerne l'obligation de l'employeur en la matière.

**Article L4121-1**

*L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :*

*1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à*

*l'article L. 4161-1 ;*

*2° Des actions d'information et de formation ;*

*3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.*

*L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.*

**Article 2-1 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique**

*Les chefs de service sont chargés, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des délégations qui leur sont consenties, de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.*

**Vous avez donc cette obligation de veiller à la santé et la sécurité de nos collègues en mettant en place des actions de prévention.**

**La CGT FINANCES PUBLIQUES 33 continuera de veiller à ce que cette réglementation soit respectée.**

**Nous souhaitons apporter tout notre soutien à notre collègue du 78 qui a tenté de mettre fin à ses jours et dont la seule réponse de son directeur est qu'elle n 'a pas su s'adapter aux nouvelles méthodes de travail.**